



*Sors la tête de l'eau et connecte-toi,  
le numérique c'est facile.*



**Les espaces numériques pour les démarches du marin.**

Un numéro de sécurité sociale et une adresse mail sont indispensables pour accéder ou créer vos espaces numériques. Voici à quoi ils servent :



### ENM – Espace numérique maritime (ex-portail du marin)

Certificat médical, aptitude à la navigation, titres professionnels, rendez-vous avec le médecin des gens de mer, relevé de navigation (périodes naviguées), changements coordonnées pour l'administration maritime.

↗ <https://mes-services.mer.gouv.fr/>



Accès à la liste des services (périodes cotisées pour la retraite), formulaires action sociale, santé, retraite, possibilité de contacter un conseiller par courriel, possibilité de demander ou de transmettre des documents au titre de la sécurité sociale ENIM ou de la pension ENIM, changements des coordonnées.

*Nota Bene : Le marin doit s'assurer de son affiliation à l'ENIM et de la transmission de son attestation de droit à la complémentaire santé.*

↗ <https://secureportail.enim.eu/>



Accès au relevé de soins et d'indemnités journalières, attestation droit ENIM, changement coordonnées (adresse postale, téléphone, RIB, mail, etc.).

↗ <https://www.ameli.fr/>



France Connect et/ou France Identité permet de vous connecter à l'ensemble de ces espaces personnels.

*En cas de difficulté, il est possible de prendre contact avec un espace France services ou un conseiller numérique pour vous aider dans vos démarches.*

**France services** <https://www.france-services.gouv.fr/>



<https://www.conseiller-numerique.gouv.fr/>



**Présentation de l'Espace Numérique Maritime (ENM)**

*Le présent support est un simple support d'information, il n'a pas de valeur juridique et ne saurait engager la responsabilité du SSM*

